



## **3<sup>ème</sup> CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR LA GOUVERNANCE SEMENCIERE**

Partenariat entre acteurs étatiques et non étatiques pour des systèmes semenciers résilients en Afrique

### **NOTE CONCEPTUELLE**

**Lieu :** Hotel Noom, Niamey, Niger

**Date:** 21-23 Août 2024

**Organisée par** l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA), la Plateforme Agroécologique Raya Karkara et SWISSAID Niger.

### **Contenu**

<b>Contexte de la conférence</b> .....	2
<b>Justification de la conférence</b> .....	4
<b>But de la conférence:</b> .....	6
Objectifs de la conférence : .....	6
Résultats attendus de la conférence.....	6
<b>Participants à la Conférence</b> .....	7
<b>APERÇU DE LA CONFÉRENCE</b> .....	7

## Contexte de la conférence

Les semences sont la base même de la société humaine et l'ont été tout au long de l'histoire de l'humanité. Elles sont à la base de l'agriculture et de l'alimentation en Afrique. Leur importance pour la souveraineté alimentaire est bien connue. Les agriculteurs qui ont accès à des semences adaptées localement peuvent produire des cultures diversifiées et des aliments adaptés à leurs besoins et aux conditions socio-écologiques locales. La diversité génétique des semences locales est essentielle pour soutenir la résilience climatique et maintenir les pratiques culturelles des communautés. C'est pourquoi soixante-dix pour cent de la production alimentaire en Afrique est encore entre les mains des agriculteurs familiaux et des systèmes d'agriculture paysanne. Les systèmes semenciers paysans, sous le contrôle des communautés, sont la principale source de semences pour les exploitations agricoles familiales. Ils sont souvent utilisés dans les cultures intercalaires. Ces systèmes, qui reposent sur une sélection massale de semences provenant de champs de production alimentaire, de plantes préférées et ce, année après année, sont à la base de la domestication des cultures au cours des 10 000 ans d'histoire de l'agriculture. C'est ce qui fait dire à La Via Campesina que « toutes les semences industrielles sont le produit de milliers d'années de sélection et d'amélioration par nos peuples ». Ces semences ne satisfont pas seulement les besoins alimentaires, mais sont également utilisées pour exprimer les préférences culinaires spécifiques et l'identité socioculturelle des communautés. Les produits issus de ces SSP constituent l'essentiel des denrées alimentaires sur les marchés locaux, fournissant une alimentation saine à la majorité de la population africaine, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines en expansion. Les systèmes de production et de distribution alimentaires sont reliés aux systèmes d'approvisionnement et de distribution des denrées alimentaires. Les paysans et les citoyens africains reconnaissent le potentiel des semences paysannes et des variétés traditionnelles pour les différents rôles qu'elles jouent.

Cependant, les marchés locaux et les marchés africains en général sont de plus en plus envahis par des produits agricoles importés, fortement subventionnés et issus de systèmes de culture faisant un usage intensif d'intrants agrochimiques de synthèse. Sous prétexte de mondialisation et de sécurité alimentaire, les décideurs politiques ont ouvert les marchés et exposé les produits locaux à une concurrence déloyale. Pire encore, des pressions sont exercées sur l'Afrique pour qu'elle utilise des semences industrielles, y compris des semences génétiquement modifiées (GM) et hybrides, ce qui rend les paysans de plus en plus dépendants des systèmes de monoculture et des marchés extérieurs de semences. Ces marchés sont détenus, contrôlés et conçus par et pour les chaînes de valeur des entreprises. De plus, ces semences nécessitent souvent des subventions publiques, en particulier pour les engrais synthétiques, afin que les paysans puissent y accéder. Leur présence contribue donc à l'érosion génétique et à la dégradation des sols. Les semences industrielles, en particulier le maïs, obligent inexorablement les paysans à abandonner des cultures traditionnelles très résistantes, contrôlées par la communauté et nutritives, telles que le millet, le sorgho, divers légumes locaux et des légumineuses, qui sont souvent cultivés en association.

En plus de l'érosion génétique et de la dépendance en semences de notre agriculture, l'orientation vers les monocultures de rente (coton, arachide, thé, etc.) entraîne des régimes alimentaires locaux beaucoup moins diversifiés. Ce qui crée différentes formes de dénutrition, en particulier la malnutrition chronique (ou retard de croissance), causée par une carence en minéraux et vitamines essentiels dans le régime alimentaire, restent terriblement élevées dans toute l'Afrique. Le retard de

croissance entraîne des déficiences physiques et cognitives irréversibles chez les enfants. En Afrique, le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance augmente tragiquement, passant de 54,4 millions en 2000 à environ 60 millions en 2025. Par exemple, en 2018, +35 % des enfants zambiens souffraient d'un retard de croissance, contre 47% et 37,8% des enfants nigériens et tchadien, en 2022. Ces chiffres se placent largement au-dessus du seuil très élevé défini par l'OMS (30%). En réponse, à ces situations, la biofortification est souvent proposée. Pourtant, au Tchad par exemple, une variété paysanne de sorgho a traditionnellement été utilisée (adoptée aujourd'hui par les structures de santé) avec succès pour la récupération des enfants affectés. Il existe beaucoup d'autres cas similaires sur le continent, c'est certain.

Jusqu'à très récemment, l'agriculture et la sélection des semences étaient assurées par les agriculteurs sur leurs propres terres, saison après saison. Cependant, nous assistons aujourd'hui à la séparation de ces deux activités interdépendantes, la sélection des semences étant de plus en plus privatisée et les agriculteurs devenant de plus en plus dépendants des variétés de semences mises à leur disposition par les entreprises semencières. Ce processus de séparation a commencé en Europe et en Amérique du Nord au début du XIXe siècle et se poursuit aujourd'hui dans les pays en développement..<sup>1</sup> Ces dernières années, les investissements extérieurs dans l'agriculture africaine, y compris dans les systèmes semenciers, ont augmenté. L'Afrique est donc considérée comme la « nouvelle frontière » de l'accumulation des richesses. L'augmentation de la demande et la limitation de l'offre suggèrent que des profits peuvent être réalisés grâce à des investissements dans la production agricole. Tous les investisseurs partagent le principe selon lequel l'entreprise privée est la voie idéale à suivre. Ils reconnaissent que les États peuvent jouer un rôle, soit en fournissant l'infrastructure de base, soit plus directement dans le cadre de partenariats public-privé, en particulier dans le domaine de la recherche et du développement (R&D) en matière de sélection végétale. Toutefois, lorsqu'il s'agit de propager, de multiplier et de distribuer des semences à des fins commerciales, ces investisseurs sont tous convaincus que ces activités doivent être détenues et gérées par le secteur privé pour en tirer des bénéfices. Dans l'immédiat, l'accent n'est pas mis sur la propriété directe des multinationales. Il s'agit plutôt, à court terme, de construire des marchés. Cela implique des compétences commerciales et techniques, des dispositions institutionnelles et des infrastructures physiques (laissées au secteur public dans la mesure du possible, car peu de capitalistes seront prêts à investir dans des biens collectifs dont leurs concurrents bénéficieront également). Les entreprises de semences qui réussissent peuvent être rachetées par des multinationales à un stade ultérieur. Ce qui les intéresse dans ces premières étapes, c'est de mettre en place le cadre juridique de la propriété privée du matériel génétique, et c'est la ligne de front actuelle de la bataille pour le contrôle des ressources génétiques. Cela peut prendre la forme d'une acquisition d'entreprises qui détiennent du matériel génétique adapté aux conditions locales ou d'une garantie des droits de propriété intellectuelle (DPI) sur les variétés et les techniques importées. Les DPI sont une invention récente de l'industrie, l'adoption de l'Acte de 1991 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV <https://www.youtube.com/watch?v=2pvOMSUT8a8>) et l'adoption de la loi sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) est au cœur de ce projet, dans le but de : 1) récupérer les investissements et maximiser les profits en empêchant les agriculteurs de conserver, de partager ou de vendre des semences ; 2) empêcher les producteurs de semences concurrents d'utiliser les semences à des fins commerciales ; et 3) empêcher les sélectionneurs de semences, publics ou commerciaux, d'utiliser une

---

<sup>1</sup> <chrome-extension://efaidnbmninnbpcjpcglclefindmkaj/https://acbio.org.za/wp-content/uploads/2022/04/Harmonisation-of-seed-laws-in-Africa.pdf>

variété ou une technologie protégée dans le développement d'une nouvelle variété. Les DPI ignorent donc les 10000 ans de domestication des semences par les communautés agricoles. Pire, l'Afrique s'engage dans un processus d'harmonisation des lois africaines sur les semences inspiré des règlements de l'UPOV. La gouvernance des semences africaines devient alors discutable. La gouvernance fait référence aux interactions entre les structures, les mécanismes et les traditions qui déterminent comment le pouvoir, les processus et pratiques réglementaires et les responsabilités sont exercés, les décisions sont prises, et les individus et autres parties prenantes sont en mesure de donner leur avis sur la gestion d'un sujet spécifique, y compris les semences. Du point de vue des droits de l'homme, il s'agit avant tout du processus par lequel les institutions publiques conduisent les affaires publiques, gèrent les ressources publiques et assurent la réalisation des droits de l'homme.

Pourquoi la loi modèle africaine, approuvée en 2000 par l'Union africaine (UA), est-elle toujours en sommeil? Elle reconnaît les droits des obtenteurs et prévoit leur protection, mais elle établit un équilibre entre cette protection et les droits des paysans et des communautés. Dans l'intérêt de qui les lois africaines sur les semences sont-elles harmonisées ? Qui a participé à cette harmonisation ?

## Justification de la conférence

En juin 2022, l'AFSA a organisé au Sénégal une conférence sur la gouvernance semencière, à laquelle ont participé des représentants de 23 pays africains. La conférence visait à relever les défis de la gouvernance semencière et à promouvoir les systèmes semenciers paysans (SSP) pour une transition agroécologique durable. Elle a souligné l'importance des initiatives continentales en matière de souveraineté semencière et a exhorté l'Union africaine à améliorer ses lignes directrices sur la réglementation des semences. À la suite de cette conférence, des festivals de semences paysannes et des webinaires ont été organisés afin d'intensifier le récit des SSP, en attirant l'attention des médias et en obtenant la reconnaissance des décideurs politiques.

En mettant en œuvre les recommandations de la série de webinaires de 2022, une stratégie de campagne triennale intitulée « MA SEMENCE MA VIE » a été élaborée en mars 2023 au Bénin dans le but de faire reconnaître officiellement et de promouvoir les SSP dans au moins 50 % des pays africains qui rejettent les OGM. Cette campagne a reçu le soutien de diverses organisations telles que 3AO (Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest) et SKI (Seed and Knowledge initiatives). Par la suite, une deuxième conférence panafricaine sur la gouvernance semencière s'est tenue en Tanzanie en août 2023, au cours de laquelle des recommandations ont été formulées pour faire progresser les politiques en faveur des SSP. Avec des délégués de 27 pays africains, y compris des décideurs politiques et des représentants de la CUA, l'un des résultats de la conférence a été la consolidation du mouvement continental des semences.

AfricaSeeds, dans son dialogue virtuel d'octobre 2023, s'est focalisé sur les SSP pour diversifier les systèmes semenciers (<https://www.africa-seeds.org/en/our-work/high-level-dialogue/>), conduisant à des plans pour une conférence physique en 2024. En outre, la CUA a lancé une étude au début de 2024 pour mettre à jour les connaissances sur les SSP. Il s'agit là de signes de l'adoption des SSP par les institutions.

Etant donné que l'une des raisons de la production des « lignes directrices continentales pour

l'harmonisation des cadres réglementaires sur les semences» de la CUA est le succès supposé des réglementations régionales harmonisées sur les semences au niveau des CER, il est important de noter que dans toutes les CER, l'harmonisation a été un processus controversé et a été lente à se concrétiser dans la pratique, si tant est qu'il y en ait eu une. Au cours du processus d'harmonisation des textes régionaux vers les années 2010, les SSP ont été ignorés et les semences paysannes ont été criminalisées. Aujourd'hui, quelque 10 ans plus tard, la situation a changé et plusieurs facteurs militent en faveur d'une reconsidération des orientations de la politique semencière. En plus de ce qui a été dit plus haut sur AfricaSeeds et l'Union africaine en matière de SSP, il est important de souligner les points suivants :

- Le 24 avril 2024, le Parlement européen a voté le règlement sur la production et la commercialisation de matériel de reproduction végétale dans l'UE. Il réduit le nombre de restrictions des droits des paysans sur les semences.
- Le 26 janvier 2024, dans un article du NewYorkTimes - A 'Revolutionary' Way to Feed the World That's Very Old -, l'envoyé des États-Unis pour la sécurité alimentaire mondiale fait pression pour ramener les cultures africaines traditionnelles que les politiques américaines ont contribué à mettre sur la touche, notamment dans les politiques semencières.
- La Guerre Ukraine - Russie : de nombreux pays, notamment en Afrique, ont connu des pénuries de céréales et surtout d'engrais nécessaires pour accompagner l'utilisation des semences commerciales.
- AfricaSeeds a rapporté que les perturbations causées par le COVID-19 ont entraîné une réduction de la production agricole en raison de l'indisponibilité des semences de qualité nécessaires à l'ensemencement en temps voulu, tant dans le temps que dans l'espace. Il a été recommandé que le problème des effets de la pandémie sur le secteur des semences soit abordé tout au long de la chaîne de valeur des semences. Il a été établi que les effets de la pandémie sur le secteur des semences sont divers, par exemple : une baisse des demandes d'agrément pour la production de semences et des perturbations dans la distribution des semences.
- Les conséquences de la pandémie comprennent une réduction des activités de production de semences, une réduction de la disponibilité et de l'accès à des semences de qualité sur le marché et une réduction de certains types de production agricole.

La guerre Ukraine-Russie et la pandémie de Covid ont provoqué un repli identitaire et une prise de conscience de la nécessité de la souveraineté alimentaire. Dans des pays comme le Sénégal, la nomenclature des ministères a changé et le ministère de l'agriculture inclut désormais le concept de souveraineté alimentaire. La souveraineté semencière est la clé de la souveraineté alimentaire.

Pour améliorer la productivité et la sécurité alimentaire, beaucoup de nos pays se sont engagés dans des politiques semencières (formation, recherche, vulgarisation, etc.) basées sur un système de certification de variétés dites à haut rendement, résistantes au climat ou précoces. D'énormes moyens financiers et humains ont été mobilisés depuis des décennies. Cependant, l'accès et la disponibilité de ces semences restent problématiques. Malgré l'absence de soutien public, les SSP ont traversé toutes les crises (engrais, pandémies, conflits, climat, financement, etc.). Il a été rapporté que dans plusieurs pays africains, les semences issues de ces systèmes ont été utilisées lors des deux dernières crises et se sont très bien comportées dans le cadre de pratiques agroécologiques.

Dans le plan stratégique 2019-2024 de l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), le groupe de travail sur les semences a déclaré l'objectif suivant : « Continuer à renforcer les plateformes régionales qui soutiennent les systèmes semenciers paysans, et influencer la politique et la législation sur les semences pour soutenir les SSP ». À ce jour, le récit des SSP atteint un niveau rarement atteint sur le continent. Grâce aux contributions de plusieurs initiatives, du village au niveau national, des organisations locales au niveau national, des agriculteurs aux médias et aux défenseurs des droits à l'alimentation, il y a maintenant un mouvement de souveraineté semencière sur le continent et la campagne MA SEMENCE MA VIE a réussi à formuler une demande claire et unifiée aux universitaires, aux décideurs politiques, aux gouvernements locaux, aux membres des parlements et à la CUA : des espaces politiques pour les SSP !

Dans le cadre de son travail visant à galvaniser le mouvement pour la souveraineté semencière sur le continent, le groupe de travail sur les semences de l'AFSA organisera un rassemblement panafricain annuel sur les semences en août 2024 à Niamey, au Niger. Il s'agira de la troisième du genre, après celles de Dakar en 2022 et de Dar Es Salam en 2023. La conférence s'appuiera sur certains responsables gouvernementaux, y compris ceux qui travaillent au niveau des CER, qui sont très conscients du potentiel des SSP et de l'agrobiodiversité pour la souveraineté alimentaire. Elle initiera des dialogues entre les mouvements semenciers et les institutions régionales afin d'anticiper les résultats de l'étude lancée par la CUA sur le SSP. En outre, la conférence renforcera la collaboration entre les organisations paysannes, les organisations de la société civile et les délégués gouvernementaux (ou points focaux) pour la mise en œuvre des décisions internationales sur les ressources phytogénétiques (ITPGRFA) et la biodiversité (CBD). Il est important que ces trois parties apprennent à se connaître et à se soutenir mutuellement là où le besoin s'en fait sentir.

## **But de la conférence:**

Les espaces de dialogue et de collaboration sur la gouvernance semencière sont renforcés entre les décideurs politiques des communautés économiques régionales (CER), les organisations paysannes et les organisations de la société civile.

### ***Objectifs de la conférence :***

1. Analyser la contribution des systèmes de gouvernance semencière à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique.
2. Analyser et améliorer les outils de gouvernance semencière en vue de définir des politiques publiques pour la souveraineté semencière.
3. Renforcer les synergies entre les acteurs de la souveraineté semencière en Afrique.

### ***Résultats attendus de la conférence***

- Les participants comprennent les impacts des politiques semencières et intègrent le potentiel des systèmes semenciers paysans pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le développement des programmes semenciers, agricoles et alimentaires locaux, nationaux et régionaux.
- Les décideurs des CER connaissent les outils des systèmes semenciers paysans et améliorent leur collaboration avec les OSC et les organisations paysannes au sein des organes de gouvernance semencière local, national, régional et mondial (TIRPAA, CDB, etc.).

- La campagne « Ma Semence Ma Vie » est bien connue et comprise par les participants à la conférence.

## Participants à la Conférence

La conférence rassemblera environ 140 participants d'Afrique et de partenaires internationaux clés. Ils représenteront les paysans (30), les juristes environnementalistes (05), des gouvernements (25 : membres des parlements, représentants des autorités locales, points focaux du TIRPAA, de la CDB, , agents des CERs, etc.), les instituts nationaux de recherches agricoles (10), les organisations de jeunes (10), les organisations de femmes (15), les organisations confessionnelles (05), autres ONG spécialisées (35) et les médias (05).

**NB** : une centaine de participants sont sponsorisés dont une vingtaine de nationaux (Niger), et environ 40 places supplémentaires pour des participants qui se prennent en charge.

## APERÇU DE LA CONFÉRENCE

**Jour 1 : NORMES** : mise à jour, compréhension et évaluation de l'impact de la mise en œuvre des politiques en matière de semences

- Cérémonie d'ouverture avec :
  - 10-20mn de sketch sur les semences (*Campagne MaSemenceMaVie en action*)
- Discours de cadrage 1 : Rappel de la raison d'être et de l'histoire des réglementations sur les semences dans le monde et en Afrique
- - Processus d'harmonisation des réglementations semencières au niveau des CER (moteurs, résultats et leçons) : CEDEAO, SADC, UMA – **15' chacun**
  - Questions de clarification – **20'**
- Progrès et défis dans la mise en œuvre de réglementations semencières harmonisées au niveau des CER et des pays : EAC, CEAC, **cas du pays ?** – **15' chacun**
  - Questions de clarification – **20'**
- LIGNES DIRECTRICES DE LA CUA POUR L'HARMONISATION DES CADRES REGLEMENTAIRES SUR LES SEMENCES – **15'**
- Zlecaf et son protocole sur les DPI – **15'**

Travail de groupe (world Café ?): leçons clés de ce qui précède ? Que faut-il changer ? ...

- Fin jour 1 -- **16:30**

**Jour 2: MECANISMES DE GESTION DES SYSTEMES SEMENCIERS PAYSANS**

- Récapitulation de la 1<sup>ère</sup> journée : faits marquants, enseignements et recommandations **9:00**
- (*Campagne MaSemenceMaVie en action*) **9:30**

Discours de cadrage 2 : Menaces / blocages pour les SSP : SeedAttach et sensibilisation aux menaces que les politiques semencières actuelles font peser sur les SSP PROCESSUS DE LIBERALISATION DES SEMENCES en Europe (orateur : M. Goïta). **10:00**

- Mécanismes existants, proposés et réussis pour les opérations des SSP. Chacun des sous-thèmes ci-dessous se réfère à une salle de réunion. Un discours d'introduction établira le scénario (mise à jour) ; les questions directrices de l'équipe de facilitation conduiront les résultats du groupe. **11:30**
  - Lois progressistes sur les semences : Les cas de l'Éthiopie et du Mali
  - Cadre proposé par l'AFSA pour les SSP : comment ça a été utilisé dans certains pays ?
  - Registre des semences, banque nationale de gènes et banques de semences communautaires, SPG semences (Simon)
  - (Open source seed systems), Systèmes de semences à source ouverte, mesures alternatives pour protéger les semences de la privatisation
- Séance plénière de restitution des travaux de groupe **14:30**
- Fin jour 2 - **16:30**

### Jour 3: Peaufiner la stratégie de la campagne "*MaSemenceMaVie*"

- Récapitulation de la 1<sup>ère</sup> journée : faits marquants, enseignements et recommandations **9:00**
- (*Campagne MaSemenceMaVie en action*) **9:30**
- Comment les organisations paysannes, les OSC et les décideurs peuvent-ils travailler ensemble à la souveraineté semencière ? Chacun des sous-thèmes ci-dessous se réfère à une salle de réunion/groupe de travail. Une note d'introduction établira le scénario (mise à jour) ; les questions de l'animateur orienteront les résultats attendus du groupe. **10:00**
  - UNDROP, CADHP (Universal Periodic Review-UPR)
  - CDB et TIRPAA
  - UPOV & DPI de la Zlecaf
  - Gouvernance semencière aux niveaux, régional et continental
    - Régional/
    - Continental
- Séance plénière de restitution des travaux de groupe **12:00**
- Déclaration de la conférence et clôture **13:30**
- Fin jour 3 -- **14:00**